

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

NOVAE AEROSPACE SERVICES

Société anonyme au capital de 246 269,10 €.
Siège social : 3, rue de Téhéran, 75008 Paris.
327 707 337 R.C.S. Paris.

Avis de deuxième convocation.

Mesdames et Messieurs les actionnaires et les titulaires de certificats de droits de vote de la société anonyme NOVAE AEROSPACE SERVICES, au capital de 246 269,10 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 327 707 337, dont le siège social est situé 3, rue de Téhéran à Paris (75008),

Sont informés de la tenue de l'Assemblée Générale Mixte de la Société, sur 2ème convocation, le **16 juillet 2015 à 8 heures**, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant qui, faute de quorum, n'a pu être examiné sur première convocation :

- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions,

- Pouvoirs à donner.

Seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, CM-CIC Securities, 6 avenue de Provence à Paris (75441), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, teneur de leur compte titres.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacsé, soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire, soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Ce document unique de vote sera également remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique à la Société (karima.abela@novae-technology.fr), au plus tard six (6) jours avant la date de l'assemblée, en accompagnant sa demande d'une attestation d'inscription en compte.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social deux (2) jours au moins avant la date de l'assemblée, accompagnés d'une attestation d'inscription en compte.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une attestation de participation, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour la première assemblée restent valables pour toute assemblée ultérieure, sur convocation portant sur le même ordre du jour. Les procurations transmises par voie électronique à l'adresse suivante : karima.abela@novae-technology.fr, peuvent valablement parvenir à celle-ci jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion.

L'ensemble de la documentation relative à l'assemblée générale est consultable au siège social de la Société.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante (accompagnée d'une attestation d'inscription en compte) : karima.abela@novae-technology.fr au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

1503712